

Règlement grand-ducal du 31 octobre 2019 modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} mai 2018 portant tarification des prestations du Bureau luxembourgeois de métrologie en matière de métrologie légale.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 12, lettre c), de la loi modifiée du 17 mai 1882 sur les poids et mesures ;

Vu l'article 2 de la loi du 26 janvier 1922 portant certaines modifications au service de la vérification des poids et mesures ;

Vu la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS ;

Vu l'avis de la Chambre de commerce ;

L'avis de la Chambre des métiers ayant été demandé ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Économie et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.

L'annexe du règlement grand-ducal du 1^{er} mai 2018 portant tarification des prestations du Bureau luxembourgeois de métrologie en matière de métrologie légale est modifiée comme suit :

1° À la première ligne, troisième colonne, les termes « Proposition de nouveaux tarifs » sont supprimés.

2° Au point 5.2.2., les termes « Doseuses pondérales à fonctionnement automatique, instruments totalisateurs continus et discontinus, bandes transporteuses, ponts-basculés routiers et ferroviaires dynamiques, bascules montées sur bennes, pelles mécaniques et autres instruments de pesage automatiques » sont remplacés par les termes « Autres instruments de pesage automatiques ».

3° Le point 5.2.3. est supprimé.

4° Il est inséré un nouveau point 6.3. qui prend la teneur suivante :

6.3.	Ensembles de mesurage pour produits vendus au volume	46,00	23,00
-------------	--	--------------	--------------

5° Il est inséré un nouveau point 12. qui prend la teneur suivante :

12.	Apposition de la marque de vérification	26,00	/
------------	---	--------------	---

Art. 2.

Notre ministre ayant l'Économie dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre de l'Économie,
Étienne Schneider

Palais de Luxembourg, le 31 octobre 2019.
Henri

